

nière ou d'une autre, obligatoire pour toutes les sociétés mutuelles qui font affaires au Canada. En prévision de cette éventualité, inévitable selon nous, ne serait-il pas à propos pour l'Union Saint-Joseph de considérer dès aujourd'hui l'opportunité d'adopter cette échelle.

Il appartient à tous ceux qui aiment notre société et désirent la permanence de son œuvre humanitaire et nationale d'étudier la question. Cette modification s'impose en outre par le fait que cette échelle est obligatoire pour nous permettre de faire du recrutement aux Etats-Unis, du moins dans certains états.

Quoiqu'il en soit, nous soumettons le problème et demandons aux différents Conseils de District qui se réuniront en juin prochain de bien vouloir lui consacrer toute l'étude et toute l'attention qu'il mérite.

R. CHEVRIER.

## Aux épouses et mères de famille.

La femme épouse et mère a un grand rôle à jouer dans la mutualité, un véritable rôle d'apôtre. Il est d'autant plus important qu'elle le comprenne, que c'est elle qui est la principale intéressée dans l'œuvre des sociétés mutuelles. C'est elle surtout qui profite des bienfaits qu'elles prodiguent. C'est la pensée de son avenir et de celui de ses enfants qui a inspiré aux philanthropes l'idée des associations de bienfaisance comme l'Union St-Joseph.

Le mari fidèle, le père digne de ce nom aime sa femme et ses enfants. Mais dans le tracassé de ses occupations journalières il oublie souvent leur avenir, ou remet à plus tard le soin d'y pourvoir. Survienne la maladie, ou que la mort l'enlève aux siens, c'est alors l'épouse qui en souffre le plus, la veuve sur qui retombe l'obligation de subvenir aux besoins de la famille. Faible femme sans ressources, elle est forcée par le malheur d'être et le père et la mère, et le gagne-pain et l'éducatrice de ses enfants. Les deux rôles sont rarement compatibles. Le travail souvent pénible qui la retient au dehors laisse le foyer sans protectrice. Les enfants sans mère, pour ainsi dire, grandissent sans amour et sans direction, quand encore ils ont le temps de grandir avant que la mère s'use au labeur et meure en laissant ses petits à la charité publique.

A qui attribuer ces maux? A l'épouse le plus souvent. Heureuse et insouciante tant que vit et travaille son mari, le père de ses enfants, elle ne se plaint que dans le présent et oublie l'avenir. Elle oublie que le malheur guette à la porte et que c'est elle-même qui portera tout le fardeau de ses misères. A sa portée elle a le moyen de faire échec au malheur. Elle a les sociétés de secours mutuel qui chasseront le froid et la faim du foyer lorsque l'époux malade n'y apportera plus de salaire, qui donneront à la veuve éplorée le temps de pleurer le cher disparu et lui assureront le pain de ses enfants.

Nous avons raison de dire que la mutualité est le plus grand auxiliaire de l'épouse, de la mère de famille. A elle donc de se prévaloir de ses bienfaits.